Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le



Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-185 Séance du 29 novembre 2023

## Objet : Rapport d'activité de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien pour l'exercice 2022

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
27	5	1

VOTE		
Le conseil	Contre: 0	
municipal prend		
acte	Abstention: 0	

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Mourad ABADLI, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à P. BERTHOMIEU, Sandrine ANGLEZAN procuration à M. FOND-THURIAL, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Marilyne FOURNIER procuration à C. MUCCIO, Alain POMMIER procuration à J-L MORELLI

**Conseillers municipaux absents**: Pascale **BORDES** 

Secrétaire de séance : Monique GRAZIANO-BAYLE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20231129-2023\_11\_185-DE

## Objet : Rapport d'activité de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien pour l'exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-39,

Vu le rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien adopté par délibération n°11/2023 du conseil communautaire du 25 septembre 2023,

Considérant que chaque année, le Président de la Communauté d'Agglomération adresse au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de celle-ci pour l'année précédente,

Considérant qu'il convient de donner communication de ce rapport en conseil municipal,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 15 novembre 2023.

## Le Conseil municipal:

 prend acte de la présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien joint en annexe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 0 4 DEC. 2023

et publié le 0 4 DEC. 2023

Le Maire Jean-Yves CHAPELET